

**WHA22.54      Mise en route de la fabrication de produits pharmaceutiques dans les pays en voie de développement**

La Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Consciente du fait que les moyens thérapeutiques sont parvenus à des stades de développement différents suivant les pays;

Considérant l'emploi très répandu de divers médicaments de la médecine traditionnelle dans de nombreux pays;

Préoccupée par les risques et le gaspillage économique qu'implique l'emploi empirique de ces substances tant que leur efficacité et leur innocuité n'ont pas été établies;

Considérant que les recherches scientifiques dans ce domaine peuvent aboutir à la mise au point de produits pharmaceutiques utiles,

PRIE le Directeur général d'étudier la question et de faire rapport au Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé sur la voie à suivre pour continuer la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel et l'Organisation mondiale de la Santé en ce qui concerne la mise en route de la fabrication de produits pharmaceutiques dans les pays en voie de développement.

Rec. résol., 10<sup>e</sup> éd., 1.10.4; 8.1.1.3

*Quatorzième séance plénière, 25 juillet 1969 (Commission du Programme et du Budget, septième rapport)*